



Ville d'Antibes Juan les Pins

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE  
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

**CONSEIL MUNICIPAL  
séance du vendredi 26 février 2010**

00-5	SECURITE – VIDEOSURVEILLANCE – EXTENSION DU NOMBRE DE CAMERAS – DEMANDE D'AUTORISATION PREFERECTORALE ET DEMANDES DE SUBVENTION
------	--

Nous avons déjà exprimé notre opposition à votre politique de vidéosurveillance.

Politique au coût exorbitant, emblématique de la mise en place d'une société de surveillance généralisée sous prétexte d'un mirage sécuritaire surfant sur la politique médiatique du fait divers !

Politique d'autant plus inacceptable que la promotion de la vidéosurveillance est faite sans aucune preuve d'efficacité dans la lutte contre la délinquance et ignore sciemment les risques d'atteintes aux libertés publiques.

Il suffit d'ailleurs de lire la délibération qui dit « encouragé par les résultats obtenus ces dernières années » mais aucun chiffre et aucune explication de ces fameux résultats ....

Pour avoir un peu plus de précision, il faut lire le rapport de la chambre régionale des comptes Et là on peut se rendre compte du coût exorbitant dont j'ai parlé tout à l'heure.

En 2008, c'était 15 000€ par caméra pour l'installation (nous en sommes maintenant à 58 et peut-être 61 à la fin de cette séance) et 280 000€ de maintenance et d'abonnement par an. Et là on remet plus de 77 000 euros d'argent public dans 3 nouvelles caméras.

Comme quoi votre volonté de rationner les dépenses d'argent public ne résiste pas aux campagnes dogmatiques de votre majorité sur le tout sécuritaire et la surveillance généralisée !

Une dernière remarque, il est indiqué très froidement dans le rapport de la chambre régionale des comptes qu'un des objectifs des caméras est la surveillance de l'arrivée des gens du voyage. On se demande à la lecture de cet objectif si dans cette société vidéo surveillée, les hommes sont encore égaux en droit puisque l'on surveille l'arrivée de familles qui ont simplement un mode de vie particulier et qui souffrent avant tout du mépris des communes de la CASA qui ne respectent pas la loi d'obligation d'avoir des terrains d'accueil des gens du voyage.